Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

Notice renouvellement **Mise à jour : le 20 novembre 2017**

RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITÉ DU PERMIS POUR LES CATÉGORIES EB, C, EC, D, ED OU POUR RAISONS DE SANTÉ

Vous devez vous soumettre à vous soumettre à une contrôle médical auprès d'un médecin agréé par la préfecture de votre lieu de résidence.

Veillez à bien respecter les délais

-Au plus tôt, deux mois avant la fin de l'aptitude.

Prenez RDV auprès d'un médecin agréé par le préfet

- **Liste des médecins agréés** par le préfet est disponible sur le site internet de la préfecture :www.creuse.gouv.fr
Attention, le médecin choisi ne peut pas être votre médecin traitant

Préparez votre dossier :

- Téléchargez, complétez et signez le formulaire **cerfa 14880*01** bleu « permis de conduire - avis médical »
- Téléchargez , complétez, imprimez en couleur et signez le formulaire **cerfa 14948*01** (dit référence 06 »)
- Joignez :
    - **3 photos d'identité récentes** et identiques non scannées (35 x 45 mm sur fond clair – tête nue).
    - **1 photocopie d'une pièce d'identité recto verso** en cours de validité (CNI, passeport, carte de séjour)
    - **1 photocopie d'un justificatif de domicile** datant de moins de 6 mois. (dernier avis d'imposition ou de non imposition, facture EDF/GDF, facture de téléphone, quittance de loyer ou titre de propriété, quittance assurance habitation)
    - **Une attestation d'hébergement pour les personnes hébergées** accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
    - 1 photocopie de votre permis de conduire

- **Munissez vous de la somme de 36 €** en espèce ou en chèque. (la visite médicale obligatoire n'est pas prise en charge par la sécurité sociale)

Après la visite médicale

- Faire les démarches sur le site de l'ANTS : https//permisdeconduire.ants.gouv.fr/ et suivre les indications.